

**SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT**

Nombre de Membres – En exercice : 32      Présents : 17      Votants : 20

Date de la Convocation : 23/06/2016

**Objet : Délibération n° 16 06. 15 : DETACHEMENT CHEF D'ATELIER**

L'an deux mille seize, le trente juin, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. SZYMANSKI Franck – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) Représenté par M. ZDAN Michel - BAYONI Pascal (CCLAG) Représenté par M. BLANCHOT Dominique

Excusés: MM. DAVID Guy (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - DIDIER Claude (CCVA) – ROUANNE J-Claude, ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. SZYMANSKI Franck

M. le Président rappelle que le poste de chef d'atelier, occupé jusqu'au 14 juin par Philippe Dreuilh qui a demandé sa mutation, va être pourvu par un militaire (mécanicien poids lourds) ayant demandé sa mutation au 01/08/2016. La création de poste avait fait l'objet d'une délibération le 31/03/2016.

La Commission nationale d'orientation et d'intégration (**CNOI**), a émis un avis favorable au recrutement du personnel militaire M. Jérôme THOMAS demandé par le SMIVOM qui débutera par une période probatoire de 2 mois (payé par la collectivité d'origine) conformément aux articles L4139-2, R4139-25 (FPT) et R4139-34 (FPH) du code de la défense ; la période probatoire commencera le 1<sup>er</sup> aout 2016 et prendra fin le 30 septembre 2016.

S'il a donné satisfaction durant ce stage, il est ensuite placé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 en position de détachement pendant une année et rémunéré par l'administration d'accueil à un indice égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui dont il bénéficiait en qualité de militaire. En ce qui concerne ce détachement M. Jérôme THOMAS sera placé au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> Classe au 11<sup>ème</sup> échelon, et conserve son indice à titre personnel IM : 380 IB : 430.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité Syndical adopte, à l'unanimité, le détachement de M. Jérôme THOMAS au poste de chef d'atelier et mandate le Président pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour,  
Mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN